

19 août 1946.

Monsieur le Secrétaire général,

J'ai l'honneur de me référer au texte du procès-verbal de la neuvième séance du Comité du Conseil de sécurité chargé de l'examen des demandes d'admission au cours de laquelle le représentant de la France a réservé l'attitude de son Gouvernement relativement à la demande d'admission du Siam tant qu'aucun accord ne sera intervenu sur la procédure à suivre pour le règlement du différend territorial.

J'ai l'honneur de confirmer la déclaration du représentant de la France selon laquelle des pourparlers sont à présent en cours à ce sujet et de déclarer que la délégation du Siam, qui est déjà arrivée à Washington, a le ferme espoir qu'un accord interviendra à bref délai au sujet de la procédure à suivre pour le règlement du différend territorial.

Dans ces conditions, j'ai la conviction que le Conseil de sécurité donnera une suite favorable à la demande d'admission du Siam lorsque la question lui sera soumise.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Secrétaire général, les assurances de ma très haute considération.

Konthi Suphamongkhon

Représentant du Siam chargé de la
question de la demande d'admission du
Siam comme Membre des Nations Unies.

M. le Secrétaire général des Nations Unies,

New-York - N.Y.

